

DEC123160DR02

Décision portant nomination de Mme Pascale Jolivet aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FRC550 intitulée Institut de Biologie Physico-Chimique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision n°08A004DSI du 19/12/2008 nommant M Francis-André Wollman directeur de l'unité FRC550 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Pascale Jolivet le 13/05/2011 par SGS Qualitest Industrie à Orsay ;

Vu l'avis favorable du CHS spécial du 26/03/2009,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Pascale Jolivet, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée maximale de 5 ans à partir du 01/12/2012 et jusqu'au 31/01/2014.

Article 2 : Missions

Mme Pascale Jolivet exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail. Elle est désignée responsable de la soute à déchets pour la FRC n°550 à compter du 01/12/2012.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Pascale Jolivet sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13 décembre 2012

Le directeur d'unité
Francis-André Wollman

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges